



# FORMATION SSCT - MEMBRES DU CSE/CSSCT RECYCLAGE +300 salariés

Dernière mise à jour le 06/02/2025.

## OBJECTIFS

- Revoir le fonctionnement du CSE et de la CSSCT
- Revoir et approfondir les enjeux de la santé et sécurité au travail,
- Revoir les aspects réglementaires de la CSSCT,
- Contribuer efficacement à l'amélioration de la santé-sécurité dans l'entreprise et s'inscrire dans une démarche de prévention des risques.

## COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Être capable de s'approprier les outils nécessaires à la mise en place et au bon fonctionnement du CSE en matière de Santé et Sécurité au Travail
- Être capable de connaître les règles de fonctionnement du CSE
- Être capable de dialoguer avec la direction dans le cadre des bonnes pratiques du dialogue social
- Être capable de repérer et mesurer les risques professionnels dans les situations de travail
- Être capable de s'approprier des méthodes d'observation, d'analyse, d'évaluation des risques professionnels pour pouvoir proposer des préconisations pour améliorer la prévention des risques et les conditions de travail.

## PUBLIC CONCERNÉ

Membres réélus à la CSSCT dans une structure de plus de 300 salariés

## MODALITÉS D'ACCÈS

Le délai pour la mise en place d'une formation est habituellement de 10 jours (en moyenne).

## MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

La formation se déroule dans vos locaux ou nos salles partenaires.





|                |   |
|----------------|---|
| <b>Tarif</b>   | INTRA 1000 € / Jour   |
| <b>Réf.</b>    | CSE003  |
|                | 0664903449  |
| <b>Contact</b> | contact@formations-pist.fr<br><a href="https://www.formations-pist.fr">https://www.formations-pist.fr</a> |

## PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire pour suivre la formation.

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

« en cas de situation de handicap, contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation en fonction de nos partenaires handicaps ».

|   |   |   |   |
|---|---|---|---|
|  |  |  |  |
| Niveau  | Modalité  | Effectif par session  | Durée   |
| <b>Autres formations professionnelles continues</b>                               | <b>Présentiel</b>   | <b>4 mini &gt; 10 maxi</b>  | <b>35 heures / 5 jour(s)</b>  |

## PROGRAMME

### 1/ RETOUR SUR LES PRATIQUES DU MANDAT PRÉCÉDENT

- Les difficultés rencontrées
- Les outils mis en œuvre durant le mandat écoulé
- Les axes d'amélioration

### 2/ RAPPEL SUR LES ATTRIBUTIONS DU CSE

- Les attributions générales du CSE
- Cas particulier de la CSSCT
- Les attributions particulières dans le champs de la S&ST

### 3/ L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- La structure de la réglementation en santé et sécurité au travail
- Les sources de droits en santé et sécurité au travail

### 4/ RAPPEL SUR LES OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

- Les rôles et responsabilités de chacun
- Notions de faute intentionnelle et inexcusable
- Notions de responsabilité civile et pénale
- Notions d'obligation de sécurité de résultat

### 5/ LES RÔLES, MOYENS, MISSIONS ET LE FONCTIONNEMENT DU CSE

- Rôle du Comité et de la Commission
- Le fonctionnement du Comité et de la Commission
- Les moyens à disposition du Comité et de la Commission
- Les missions du CSE et de la Commission en SSCT

### 6/ LES REGISTRES ET DOCUMENTS DE PRÉVENTION

- Les documents accessibles au fonctionnement du CSE/CSSCT
- Les documents de l'entreprise liés à la santé et sécurité au travail

### 7 / LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

- Les interlocuteurs internes et externes et leur rôle respectif

### 8/ RAPPEL SUR LA PRÉVENTION, DÉFINITION ET NOTIONS IMPORTANTES

- Définition Accident de Travail, Accident de Trajet, Maladie Professionnelle...
- Notions de danger, dommage, risque
- Mécanisme d'accident
- Les principes généraux de la prévention

### 9/ DANGER GRAVE ET IMMINENT

- Présentation de la notion de Danger grave et imminent

### 10/ L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS, ET LE DOCUMENT UNIQUE

- Les enjeux et le cadre réglementaire
- L'analyse des risques (Unité de Travail, méthodologie...)
- L'élaboration de mesures de prévention

### 11/ LES RISQUES PROFESSIONNELS

- L'étude de différents risques et des mesures de prévention générales associées

### 12/ LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

- Les enjeux et les conséquences des risques psychosociaux
- Définition Stress, Santé, Violences, Harcèlements

### 13/ LES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE FORMATION SÉCURITÉ

- Les différentes formations en santé et sécurité au travail

#### 14/ L'ANALYSE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

- Introduction à l'analyse des conditions de travail
- Méthodes de repérage des déterminants du travail
- Techniques de pilotage d'entretiens et d'observations
- Visite de site

#### 15/ L'ANALYSE D'UN ACCIDENT DE TRAVAIL OU D'UNE MALADIE PROFESSIONNELLE

- Les différentes phases de l'analyse
- L'arbre des causes
- La hiérarchisation des mesures de prévention

#### 16/ MENER LES RÉUNIONS DU CSE

- Fréquences des réunions
- Les participants et voix
- Les démarches administratives
- les documents de fin de réunion
- Communication du CSE
- Animation d'une réunion de prévention

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES UTILISÉES

- Interaction permanente entre les participants et le formateur
- Alternance d'apports théoriques et de mises en situations, visite de site

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Support formateur
- Exercices pratiques
- Activités ludo pédagogique
- Livret de formation remis à chaque participant.
- Accès espace apprenant ou clé USB

## VALIDATION

- Évaluation tout au long de la formation, QCM, Travaux individuels ou en sous-groupes.
- Fiche individuelle d'appréciation de la formation.
- Attestation de présence et de résultats obtenus remise en fin de formation.

## QUALIFICATION DU FORMATEUR

- Formateur spécialisé en Santé et Sécurité au Travail

### **INTERVENANT(S)**

### **ÉVALUATION**

### **ATTRIBUTION FINALE**

Formateur spécialisé en Santé et Sécurité au Travail

Une attestation sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur

Attestation de formation SSCT des Membres du CSE/CSSCT

## **MAINTIEN DES CONNAISSANCES**

Structure + de 300 salariés : 35 heures tous les 4 ans de mandat